

COMMUNE DE OUERRE

Département d'Eure-et-Loir

Arrondissement : DREUX

Compte rendu de la séance du jeudi 19 décembre 2024

Etaient présents :

Madame Clémentine FISSON, Madame Martine MAILLARD, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Stéphane BLANCHEMAIN, Monsieur Patrick VASSEUR, Madame Marianne BERTHERAT, Madame Aurélie DUMONT, Monsieur Matthieu FOURAGE, Madame Gaëlle JOUET.

Etaient absents excusés : Monsieur Pascal OUDET Pascal et Madame Sonia HENRY, Monsieur Emmanuel GATEAU donne pouvoir à Madame Clémentine FISSON

Secrétaire de la séance : Monsieur Philippe GROSSET

Début de séance : 19 heures

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité

DELIBÉRATIONS

DE 2024 030 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE D'ENTRETIEN ET DE DEPANNAGE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu l'exposé du Maire,

Vu la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public, jointe à la présente,

Vu la délibération n° DEL/2024/020 en date du 19/11/2024 du Comité Syndical du SIE-ELY, approuvant ladite convention,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à ce service que propose le SIE-ELY,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public jointe à la présente délibération,
- Autorise la Maire à signer ladite convention avec le SIE-ELY.

DE 2024 031 : DEMANDE DE FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (F.D.I) : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

Madame la Maire expose le projet d'aménagement de voirie à « Fontaine » et « Allée des bois » :

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 16 523.00€ H.T soit 19 827.60€ T.T.C.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

| Dépenses (€) | H.T. | T.T.C. | Recettes (€) | |
|--|--------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|
| Aménagement de voirie " Fontaine" | 10 896,00 € | 13 075,20 € | Etat : D.E.T. R | |
| Aménagement de voirie "Allée des Bois" | 5 627,00 € | 6 752,40 € | Département : F.D. I | 3 966,00 € |
| | | | AUTOFINANCEMENT | 12 557,00 € |
| Total | 16 523,00 € | 19 827,60 € | <i>Total</i> | 16 523,00 € |

- **Sollicite une subvention de 3 966.00€ € auprès du Conseil Départemental au titre du FDI, correspondant à 24% du montant du projet.**
- **Charge la Maire de toutes les formalités.**

DE 2024 032 : DEMANDE DE FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (F.D.I) : RÉHABILITATION DU PARKING DU CIMETIERE

Madame la Maire expose le projet de réhabilitation du parking du cimetière

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 22 752.13€ H.T soit 27 260.87€ T.T.C.

Mme la Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

| Dépenses (€) | H.T. | T.T.C. | Recettes (€) | |
|---------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|
| Travaux | 22 752,13 € | 27 260,87 € | Etat : D.E.T. R | |
| | | | Département : F.D. I | 5 461.00 € |
| | | | AUTOFINANCEMENT | 17 291,13 € |
| Total | 22 752,13 € | 27 260,87 € | <i>Total</i> | 22 752,13 € |

- Sollicite une subvention de 5 461.00€ € auprès du Conseil Départemental au titre du FDI, correspondant à 24% du montant du projet.
- Charge la Maire de toutes les formalités.

**DE 2024 033 : DEMANDE DE FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (F.D.I) :
CRÉATION D'UN TERRAIN DE BOULE**

Madame la Maire expose le projet de création d'un terrain de boule

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 6 050.75€ H.T soit 7 260.90€ T.T.C.

Mme la Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Adopte le plan de financement ci-dessous

| Dépenses (€) | H.T. | T.T.C. | Recettes (€) | |
|--------------|-------------------|------------|-----------------------------|-------------------|
| Travaux | 6 050,75 € | 7 260,90 € | Etat : D.E.T. R | |
| | | | Département : F.D. I | 1 452,00 € |
| | | | AUTOFINANCEMENT | 4 598,75 € |
| Total | 6 050,75 € | 7 260,90 € | Total | 6 050,75 € |

- Sollicite une subvention de 1 452.00€ € auprès du Conseil Départemental au titre du FDI, correspondant à 24% du montant du projet.
- Charge la Maire de toutes les formalités.

**DE 2024 034 : DEMANDE DE FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (F.D.I) :
CRÉATION D'UN ACCES PMR A L'ÉGLISE**

Madame la Maire expose le projet de création d'un accès PMR à l'église

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 4 108.32€ H.T soit 4 929.98€ T.T.C.

Mme la Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

| Dépenses (€) | H.T. | T.T.C. | Recettes (€) | |
|--------------|-------------------|------------|-----------------------------|-------------------|
| Travaux | 4 108,32 € | 4 929,98 € | Etat : D.E.T. R | 822.00€ |
| | | | Département : F.D. I | 1 232.00€ |
| | | | AUTOFINANCEMENT | 2 054.32€ |
| Total | 4 108,32 € | 4 929,98 € | Total | 4 108,32 € |

- **Sollicite une subvention de 1 232.00€ € auprès du Conseil Départemental au titre du FDI, correspondant à 30% du montant du projet.**
- **Charge la Maire de toutes les formalités.**

DE 2024 035 : DEMANDE DE DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : CRÉATION D'UN ACCES PMR A L'ÉGLISE

Madame la Maire expose le projet de création d'un accès PMR à l'église

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 4 108.32€ H.T soit 4 929.98€ T.T.C.

Mme la Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'État

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

| Dépenses (€) | H.T. | T.T.C. | Recettes (€) | |
|---------------------|-------------------|---------------|-----------------------------|-------------------|
| Travaux | 4 108,32 € | 4 929,98 € | Etat : D.E.T. R | 822.00€ |
| | | | Département : F.D. I | 1 232.00€ |
| | | | AUTOFINANCEMENT | 2 054.32€ |
| Total | 4 108,32 € | 4 929,98 € | Total | 4 108,32 € |

- **Sollicite une subvention de 822.00€ € auprès de l'état au titre du DETR, correspondant à 20% du montant du projet.**
- **Charge la Maire de toutes les formalités.**

DE 2024 036 : REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS DE OUERRE

Madame la Maire indique que l'association « Liberty pour la vie » a fait une nouvelle demande de subvention auprès de la mairie. Cette demande avait fait l'objet lors du conseil municipal du 21 novembre 2024 d'un report pour informations insuffisantes.

L'association « Liberty pour la vie » a pour objectif de recueillir, de faire stériliser et d'identifier les chats errants afin de lutter contre leur prolifération mais également de leur offrir une vie meilleure en essayant de les placer dans des familles. Cette demande a été étudiée et validée par la commission Liens Sociaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De verser 417,75 euros** à l'association « Liberty pour la vie ». Cette somme sera inscrite à l'article 65748 (subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé).

DE 2024 037 : REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame la Maire propose au conseil municipal un nouveau règlement de location de la salle

polyvalente. La salle est de plus en plus sollicitée et la municipalité doit se préserver de ses biens propres et d'en conserver le bon usage pour tous dans le respect des locaux et du voisinage.

Le prix de la location est le suivant :

*location de 9h du matin au lendemain 9h = 200€ pour les habitants de la commune

*location de 9h à 18h = 100€ pour les habitants de la commune

La gratuité reste inchangée pour les associations locales.

*location de 9h du matin au lendemain 9h = 400€ pour les hors commune (particuliers et associations)

*location de 9h à 18h = 200€ pour les hors commune (particuliers et associations)

Les associations extérieures peuvent louer la salle deux fois l'an maximum.

Le montant de la caution reste à 1000€ mais une caution supplémentaire est demandée de 200€ pour le bon entretien des locaux.

Le reste du règlement reste inchangé à savoir :

* les locaux et espaces extérieurs doivent être libérés à 1h du matin pour les locations de 24h,

* un état des lieux avant et après la location,

* le limiteur de son reste activé... etc

Cette demande a été étudiée et validée par la commission Manifestations Municipales & Cérémonies.

Une voix contre et onze voix sur douze ont approuvé ce règlement qui prend effet au 1^{er} janvier 2025.

DE 2024 038 : DEMANDE DE DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : RÉHABILITATION DU PARKING DU CIMETIERE

Madame la Maire expose le projet de réhabilitation du parking du cimetière

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 22 752.13€ H.T soit 27 260.87€ T.T.C.

Mme la Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

| Dépenses (€) | H.T. | T.T.C. | Recettes (€) | |
|---------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|
| Travaux | 22 752,13 € | 27 260,87 € | Etat : D.E.T. R | 4 550.00€ |
| | | | Département : F.D. I | 5 461.00 € |
| | | | AUTOFINANCEMENT | 12 741.13€ |
| Total | 22 752,13 € | 27 260,87 € | Total | 22 752,13 € |

- **Sollicite une subvention de 4 550.00€ € auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R, correspondant à 20% du montant du projet.**
- **Charge la Maire de toutes les formalités.**

DE 2024 039 : DEMANDE DE FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (F.D.I) : POUR LA DEMOLITION DES HANGARS ET UNE PETITE MAISON DE LA FERME LOUVET

Madame la Maire expose le projet de démolition des hangars et une petite maison de ferme louvet

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 25 700.00€ H.T soit 30 840.00€ T.T.C.

Mme la Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

| Dépenses (€) | H.T. | T.T.C. | Recettes (€) | |
|---------------------|--------------------|---------------|-----------------------------|--------------------|
| Travaux | 25 700.00 € | 30 840.00€ | Etat : D.E.T. R | |
| | | | Département : F.D. I | 7 710.00 € |
| | | | AUTOFINANCEMENT | 17 990.00€ |
| Total | 25 700.00 € | 30 840.00€ | <i>Total</i> | 25 700.00 € |

- **Sollicite une subvention de 7 710.00€ € auprès de l'Etat au titre du FDI, correspondant à 30% du montant du projet.**
- **Charge la Maire de toutes les formalités.**

COMMISSIONS MUNICIPALES

URBANISME

Un permis de construire a été refusé.

FINANCES

Le 10 décembre 2024, nous avons rencontré notre conseillère aux décideurs locaux de la direction départementale des finances publiques d'Eure et Loir.

Une présentation de nos données financières rétrospectivement sur 5 ans de 2019 à 2023 et sur l'année en cours, arrêtée à fin novembre, a pu nous conforter dans la gestion financière de notre commune.

Notre capacité d'autofinancement reste stable, nos dépenses contrôlées et notre endettement faible.

Dans le cadre de nos projets et notamment pour l'avenir de la Ferme Louvet, nous pourrions compter sur son expertise afin de prendre les meilleurs options dans les montages financiers.

TRAVAUX & VOIRIE

Une réunion de la commission aura lieu lundi 6 janvier. L'état de la rue du Château à Prémont sera évoqué.

MANIFESTATIONS COMMUNALES & CEREMONIES

Le repas des aînés sous le thème « guinguette » a été apprécié par nos oréens.

La municipalité remercie les donateurs du Téléthon ; 350€ ont été remis à l'AFM Téléthon et un record de 41 mètres de trombones a été battu.

Le spectacle « Bête de scène » joué par la compagnie Duozozic a réjoui tous les enfants. La nouvelle organisation à l'Arbre de Noël permet de mieux fluidifier les petits et grands. Le Père Noël que la municipalité remercie, a laissé en mairie les jouets non retirés ; ils sont à la disposition des parents jusqu'au 31 janvier 2025.

Le CMJ est passé hier soir faire le tour de Ouerre et ses hameaux pour le concours des décors de Noël. Le résultat sera connu aux vœux de Madame la Maire et son conseil municipal dimanche 19 janvier. L'accueil des nouveaux habitants a lieu ce même jour.

Le cadeau pour les personnes de plus de 75 ans est en cours de distribution.

La prochaine réunion jeudi 16 janvier abordera les manifestations 2025.

LIENS SOCIAUX

- 1- Prune BULKA quitte ses fonctions en tant que représentante EJV à l'agglomération, Martine Maillard propose sa candidature pour la remplacer (passera en délibération au prochain conseil municipal)
- 2- Nous souhaitons mettre davantage de photos de nos actions sur le site de la mairie, voir avec Commission Communication pour droits à l'image et diffusion
- 3- Un nouveau règlement intérieur + contrat concernant la salle polyvalente ont été rédigés
- 4- Diffusion sur site de la commune des modalités + dossiers de subvention en faveur des associations.
- 5- Réflexions toujours en cours sur la mise à disposition aux Oréens de produits locaux
- 6- CMJ : Inauguration table de ping Pong le 18/12/2024

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat des Eaux de Ruffin

Réunion du 18 décembre 2024,

il a été adopté les points suivants :

- La prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif « Eau » de 2025.
- L'accord pour le démarrage de la phase 4 dans le cadre de l'Etude de la Craie.
- La demande de subvention pour les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, pour les communes de Prouais, Villemeux-sur-Eure et Villiers-le-Morhier.
- La demande de subvention pour l'Etude de sobriété.
- Toujours dans sa dynamique de renforcer ses équipes, la demande de création au 1er mars 2015 de deux emplois permanents au sein des services administratif et technique.
- Le calcul de la redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 imposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

COMMISSIONS DE L'AGGLO

MOBILITES

*Plan intempéries : Il n'y aura pas de circulation en cas d'arrêté préfectoral.

Sinon, sera fait une reconnaissance du terrain par Kéolis Drouais ou du département ou des communes pour une éventuelle adaptation en temps réel des itinéraires et horaires selon l'état des voies pour les lignes régulières et scolaires.

*Projets AVELO 3 : L'Agglo du Pays de Dreux soutien la politique cyclable ; seront mis en place des études, services vélo, animations, recrutement.

Une invitation à contribuer à la semaine européenne de la mobilité (semaine du 22 septembre)

sera lancée pour un retour avant le 15 janvier pour partager les projets ou des idées (animations comme marche ou vélo pour remplacer la voiture ; présentation de trottinette ; rando inter-communes à vélo ou à pied).

Avenant n° 6 à la DSP (Délégation du Service Public) Linéad : Est en cours d'étude :

- *une location de sanitaires temporaires,
- *une mise en place de l'application Transit,
- *un changement du système monétique et billettique,
- *une gestion des inscriptions des transports scolaires.

QUESTIONS DIVERSES :

*Madame la Maire demande aux élus de répondre à l'enquête de l'Agglo.

*Prochain conseil jeudi 23 janvier à 19h.

La séance est levée à 21 heures 15

Madame la Maire,
Clémentine FISSON

La Secrétaire de séance,
Philippe GROSSET